

Appendix:
Durkheim's Intervention in the HSZ Inquiry on Universal Suffrage

*The question asked by the editors of HSZ*¹

L'opinion de l'Étranger sur le projet de loi du comte Andrassy.

Le gouvernement et sa presse ne se lassent pas de représenter le projet de loi électoral à vote public et plural comme la réalisation des promesses faites par le discours du Trône, d'après lequel le projet du gouvernement va assurer "*tous les postulats modernes de l'idée démocratique*", et "*la satisfaction de toutes les exigences actuelles de l'idée de la démocratie*".

Tout ce travail démontre, et cela par. une longue série de faits et de données, que le projet de loi ne saurait être considéré comme réalisant ces promesses solennelles de la Couronne, qu'il n' est ni opportun, ni moderne, ni démocratique.

Mais il se trouvera des personnes pour contester notre compétence de prononcer un pareil jugement. Elles diront, que c' est la voix du parti-pris politique dont nous sommes les porte-paroles.

En tenant compte de cette objection probable, nous nous sommes décidés de consulter des autorités tout-à-fait objectives, qui peuvent contempler les affaires de Hongrie *sine ira et studio* et dont la compétence spéciale autant que l'indépendance de conviction est au-dessus de tout soupçon: *les plus éminents sociologues et politiciens sociaux de l'Occident cultivé.*

En prenant cette résolution, nous nous sommes aussi laissés guider par l'idée que les réflexions et les expériences de ces éminents esprits pourraient répandre une lumière toute spéciale sur le problème, qui agite maintenant notre opinion.

Dans ce but, nous avons adressé la circulaire suivante aux professeurs, publicistes et politiciens sociaux les plus éminents:

Monsieur,

Depuis de longues années, les intellectuels hongrois, la partie éclairée de la bourgeoisie; la classe ouvrière de même que toutes les classes des différentes nationalités du pays hongrois mènent une lutte acharnée en faveur du suffrage universel, qu'ils considèrent comme le moyen le plus important de la création d'une démocratie moderne.

C'est en s'appuyant sur le suffrage universel que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir; maintenant pourtant - après un ajournement de deux ans et demi, - il présente un projet de réforme électorale en vertu duquel les éléments instruits et principalement aisés jouiront de deux ou trois voix tandis que les illettrés n'obtiendront par le vote indirect qu'un dixième de vote.

Outre cela, le vote sera public.

Afin que vous puissiez mieux comprendre ce projet et ses tendances, je vous en communique, ci-dessous, les données principales:

1. Auront droit à un seul vote ceux qui peuvent lire et écrire: 1,534.443 citoyens.

¹ La Hongrie Contemporaine et le suffrage universel, Paris: Giard & Brière, 1909, p. 210-212

2. Jouiront de deux votes 866.267 citoyens (1,732.534 votes): *a)* ceux qui auront terminé quatre années d'école secondaire; *b)* ceux qui paient 20 couronnes d'impôt direct; *c)* ceux qui emploient à leur service depuis 5 ans une personne du sexe masculin; *d)* ceux qui sont depuis cinq ans au service du même patron; *e)* ceux qui sont âgés de 32 ans, ont fait leur service militaire et ont au moins 3 enfants.

3. Auront droit a trois votes: 217.791 électeurs (653.373 votes) ayant terminé les études secondaires² ou payant au moins 100 couronnes de contributions directes.

4. Les analphabets voteront d'une manière indirecte: dix analphabets éliront un délégué qui aura droit à un suffrage. De la sorte 1,270.924 analphabets auront 127,321 votes.

Pour vous donner une idée complète de la réforme, il faut encore ajouter deux dispositions du projet :

a) La condition générale du droit de suffrage est le séjour fixe au même lieu, au moins pendant un an. Cela signifie pour le prolétariat - selon le considérant du ministre - une perte de 100.000 voix.

b/ Sont exclus en outre du droit électoral et de l'éligibilité qui ont été condamnés à cause d'un délit ou d'un crime contre l'État, ou "d'instigation contre les classes, les nationalités ou les religions".

* * *

La démocratie militante du pays tout entier voit dans ce projet un grand péril pour le développement futur de la Hongrie, tandis que, par la propagation d'arguments tendencieusement façonnés, le gouvernement et sa presse veulent prouver que la nouvelle loi électorale repose sur les principes de la science sociale et de la démocratie modernes. En pareilles circonstances, la Rédaction du *Vingtième Siècle*, revue qui depuis dix ans environ s'efforce de répandre les idées des sciences politiques et sociales modernes et organe de la *Société Sociologique*, qui compte 2000 membres, s'est fait un devoir de demander l'opinion impartiale des représentants les plus autorisés des sciences sociales et du mouvement démocratique des pays civilisés dans cette question nationale si importante.

En faisant cette enquête, nous partons de cette considération qu'une pareille réforme fondamentale de l'organisation politique d'un pays de 20 millions d'habitants, situé au coeur même de l'Europe ne forme pas seulement une question vitale individuelle du peuple correspondant mais influence encore indirectement les relations internationales et l'évolution politique intérieure des autres pays.

Comptant sur la solidarité internationale de la science et de la démocratie nous croyons être en droit d'espérer que vous ne repousserez notre demande et que vous nous communiquerez votre précieuse et importante réponse aux questions détaillées qui suivent:

1. Que pensez-vous des effets du suffrage universel égal et secret sur le progrès économique et intellectuel des peuples?

Une correction de ce système vous paraît-elle nécessaire? Si oui, peut-elle consister dans la pluralité et publicité du vote?

2. Le gouvernement espère que son projet adoucira les rivalités de classes et fera valoir les revendications justes des classes inférieures. Cette attente vous semble-t-elle justifiée?

² Le nombre total des électeurs de 2 ou 3 votes en vertu de la qualification intellectuelle est de 138.617 avec 375.851 votes.

3. Que pensez-vous des effets moraux du scrutin public?

Vous priant de nous faire parvenir votre réponse aussi tôt que possible, les résultats de l'enquête devant être publiés dans le numéro du décembre du *Vingtième Siècle* et en même temps dans une édition allemande spéciale de ce numéro³, nous vous remercions d'avance de bien vouloir contribuer à la création d'une opinion publique saine et solide.

(Date et Signature.)

*Durkheim's answer*⁴

EMILE DURKHEIM, professeur à la *Sorbonne*:

Le principe du suffrage universel s'impose à tous les peuples avec une nécessité tellement évidente, qu'il me paraît inutile d'en peser les avantages et les inconvénients. On peut ici ou là, en retarder, pour un temps, les progrès ; mais on n'y échappe pas, c'est donc qu'il répond à des besoins profonds qu'on ne saurait éluder.

Seulement, pour produire tous les effets utiles qu'on en peut attendre, il faudrait qu'il fût organisé; et, malheureusement, il est encore dans un état d'inorganisation qui le stérilise en partie. Il faudrait que les différentes fonctions sociales et les différentes catégories d'intérêts sociaux fussent représentées dans le parlement d'une manière qui corresponde aussi exactement que possible à leur importance respective. Or nous sommes bien loin de cet idéal.

Mais je ne crois pas que les moyens proposés par le gouvernement hongrois nous permettent de nous en rapprocher. Je ne vois pas pourquoi un peu de fortune ou quelques années passées dans les écoles secondaires conférerait des droits électoraux particuliers. Je ne réclamerais même pas de semblables privilèges pour les savants les plus autorisés. Car on peut être un grand chimiste, un grand mathématicien, un grand archéologue, et se rendre mal compte des besoins véritables de la société dont on fait partie. J'ai connu d'illustres historiens qui n'avaient aucune conscience de leur époque et des aspirations qui la travaillaient. Pourquoi donc leur accorder une part prépondérante dans la direction des destinées sociales? A plus forte raison refuserai-je des prérogatives aussi considérables à l'homme qui a seulement appris un peu de latin et de grec. - Il me paraît clair que l'organisation que projette votre gouvernement ne pourra qu'empêcher les revendications des travailleurs de s'exprimer librement: ce qui va contre le principe que je posais plus haut.

Sur la question du vote secret, je ferai un peu plus de réserves. Il est possible que, *dans une démocratie parfaitement organisée*, le vote public ait des avantages en permettant aux grands courants sociaux de se former et de se manifester plus librement. Mais *dans l'état social actuel*, étant donnée la dépendance ou se trouvent tant d'électeurs vis-à-vis de certains de leurs concitoyens, cet idéal n'est pas réalisable et je crois que présentement le vote secret s'impose; c'est la condition indispensable de la liberté des suffrages.

³ En attendant nous nous sommes décidés de publier une traduction en français.

⁴ La Hongrie Contemporaine et le suffrage universel, Paris: Giard & Brière, 1909, p. 253-254